Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20261116-2026908-DE

Acigné

MAIRIE D'ACIGNÉ *(Ille-et-Vilaine)*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le dix novembre deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le dix novembre deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Olivier DEHAESE, Maire, Mme Anne-Hélène TUAL (sauf pour la délibération n° 2026.9.15), M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Aurélie CHATELLIER, M. Guillaume BOUÉ, Mme Marie BACHY, M. Jean-Jacques MARTINEZ, Mme Caroline HANS, M. Jean-Michel HAUTBOIS, adjoints, M. Jean-Yves DE BUCK, Mme Murielle COLLEN, Mme Carine KULIK, M. Christophe COUTURIER, M. Fabrice LOUVEAU, Mme Tifenn BOUVET, Mme Anaïs BOURGEOIS, M. Olivier CLOUTEAU, M. Gauthier PILLON, M. Fabien BRUNET, Mme Claire JUBAULT (à partir de 20h10 et de la délibération n° 2026.9.02), M. Nicolas HUMBERT, M. Julien METAYER, conseillers municipaux.

Absents représentés : M. Fabrice AUTRIQUE (pouvoir à M. Jean-Michel HAUTBOIS), Mme Émilie JARDÉ (pouvoir à M. Olivier DEHAESE), M. Jordan LE ROUX (pouvoir à Mme Tifenn BOUVET), Mme Aésa DORGE (pouvoir à Mme Anne-Hélène TUAL), conseillers municipaux.

Absentes excusées : Mme Anne-Hélène TUAL (pour la délibération n° 2026.9.15), adjointe, Mme Claire JUBAULT (jusqu'à 20h10, pour la délibération n° 2026.9.01), conseillère municipale.

Absentes : Mme Marie-Noëlle FAULON, Mme Myriam DESHOUILLERES, Mme Élise LEQUEUX, conseillères municipales.

M. Jean-Jacques MARTINEZ a été nommé secrétaire.

A ce jour, 29 conseillers sont en exercice.

N° 2026.9.08 - FINANCES - Budgets annexes - Production d'énergies renouvelables - Autorisation de programme N° PER 2021.01 - Complexe sportif du Chevré - Installation de panneaux photovoltaïques sur le nouvel espace gym, danses et activités corporelles - Actualisation et clôture

Monsieur Guivarch, adjoint, présente et commente le rapport suivant :

« Par délibération n°2021.5.11 du 27 septembre 2021 le Conseil Municipal a approuvé la création de l'autorisation de programme n°2021-01 sur le budget annexe « *Production d'énergies renouvelables* » relative à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le nouvel espace gym, danses et activités corporelles du complexe sportif du Chevré.
Par délibération n°2023.2.18 du 27/03/2023, le Conseil Municipal a approuvé la modification n°1 à cette autorisation de programme.
Par délibération n°2023.7.12 du 18/12/2023, le Conseil Municipal a approuvé la modification n°2 à cette autorisation de programme.
Par délibération n°2024.7.7 du 16/12/2024, le Conseil Municipal a approuvé la modification n°3 à cette autorisation de programme.
Par délibération n°2025.7.06 du 15/12/2025, le Conseil Municipal a approuvé la modification n°4 à cette autorisation de programme.
Par délibération n°2026.2.07 du 09/03/2026, le Conseil Municipal a approuvé la modification n°5 à cette autorisation de programme.

Les travaux et procédures de cette opération sont désormais terminés. Le coût total de cette opération depuis 2021 s'élève à 97 789 € HT et il convient d'actualiser l'opération pour prendre en compte l'absence de réalisation en

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20261116-2026908-DE

2026 et la clôturer. Le montant global de l'autorisation est diminué de 8 211 €. Cette modification sera intégrée dans le cadre de la décision modificative n°2.
Le conseil d'exploitation du service de production d'énergies renouvelables a émis un avis favorable sur cette proposition lors de sa séance du 09/11/2026 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'actualisation de l'autorisation de programme n° PER 2021.01 – Complexe du Chevré - Installation de panneaux photovoltaïques sur le nouvel espace gym, danses et activités corporelles comme suit :

	TOTAL	VENTILATION					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES en EURO	97 789	2 881,00	2 255,00	5 570,00	84 707,00	2 376,00	-
Etudes et travaux	97 789	2 881,00	2 255,00	5 570,00	84 707,00	2 376,00	-

- clôture l'autorisation de programme n° PER 2021.01 – Complexe du Chevré - Installation de panneaux photovoltaïques sur le nouvel espace gym, danses et activités corporelles comme suit :

Autorisation de programme		Montant AP à l'origine	Montant actualisé 2026, pour	AP clôturée	DEPENSES REALISEES					
					2021	2022	2023	2024	2025	2026
AP n°2021-PER-01	complexe du chevré - installation de panneaux photovoltaïques sur le nouvel espace gym, danses et activités corporelles	106 000,00	97 789,00	97 787,80	*2 881,34*	*2 254,64*	*5 569,07*	*84 706,75*	*2 376,00*	-

- mandate Monsieur le Maire ou toute personne habilitée à cet effet pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 17 novembre 2026

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

Jean-Jacques MARTINEZ
Adjoint, secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr, à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.